

Date d'envoi de la convocation : 20 septembre 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 septembre 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 2 M. Michel BAUER  
M. Alexandre DANJEAN

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

## N° DL26092019-32 : Demande d'admissions en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la présentation de demande en non-valeur déposée par Monsieur Patrick Lhote, trésorier receveur municipal de Castelnau,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines du 19 septembre 2019,

**CONSIDERANT** qu'il est désormais certains que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur Patrick Lhote, Trésorier receveur municipal présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admissions en non-valeur.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mise en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes antérieurs à 2010, faisant l'objet de cette demande, et certains titres suite à des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, pour un montant global de 17 685.68€ ;

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes, joints en annexe, pour un montant global de 17 685.68€, dont 14 476.10€ sur le budget Principal, 2959.58€ sur le budget annexe Assainissement et 250€ sur le budget annexe Parking.

### ARTICLE 2


PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits aux budgets principal et annexes 2019, à l'article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables

### Délibération adoptée.

POUR : 24 M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, et Jean-Yves MAS.

ABSTENTION : 1 M. Jean-Michel JESUPRET

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

  
Le Maire  
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication de la présente délibération en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20191004-  
DL26092019-32-DE  
Date de réception préfecture :  
04/10/2019